

## Bulletin de Participation : Coéquipier

Handi'Course des Serveuses et Garçons de café  
De la Saint-Médard à Thouars

Samedi 4 juin 2016 à 15h30

Clôture des inscriptions le 20 mai 2016  
Par courrier :

VILLE DE THOUARS - Service Animation  
14 place St Laon CS 50183 79103 THOUARS

Tel : 05 49 68 22 65 Fax : 05 49 68 16 09

Par e-mail : [animation@ville-thouars.fr](mailto:animation@ville-thouars.fr)

Nom et Prénom : .....

Représentant légal (pour les mineurs) : .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Je m'inscris dans la catégorie suivante :

Hommes  Femmes  Ados (13-17 ans)

Bulletin d'inscription à retourner accompagné du règlement général  
ci-joint, daté et signé.

AVANT LE VENDREDI 20 MAI 2016 à :

VILLE DE THOUARS – Service Animation – 14 place St Laon CS 50183

79103 Thouars (Deux-Sèvres)

Ou [animation@ville-thouars.fr](mailto:animation@ville-thouars.fr)

Cadre réservé à l'organisation : .....

Course N° : .....

Numéro d'inscription du candidat : .....

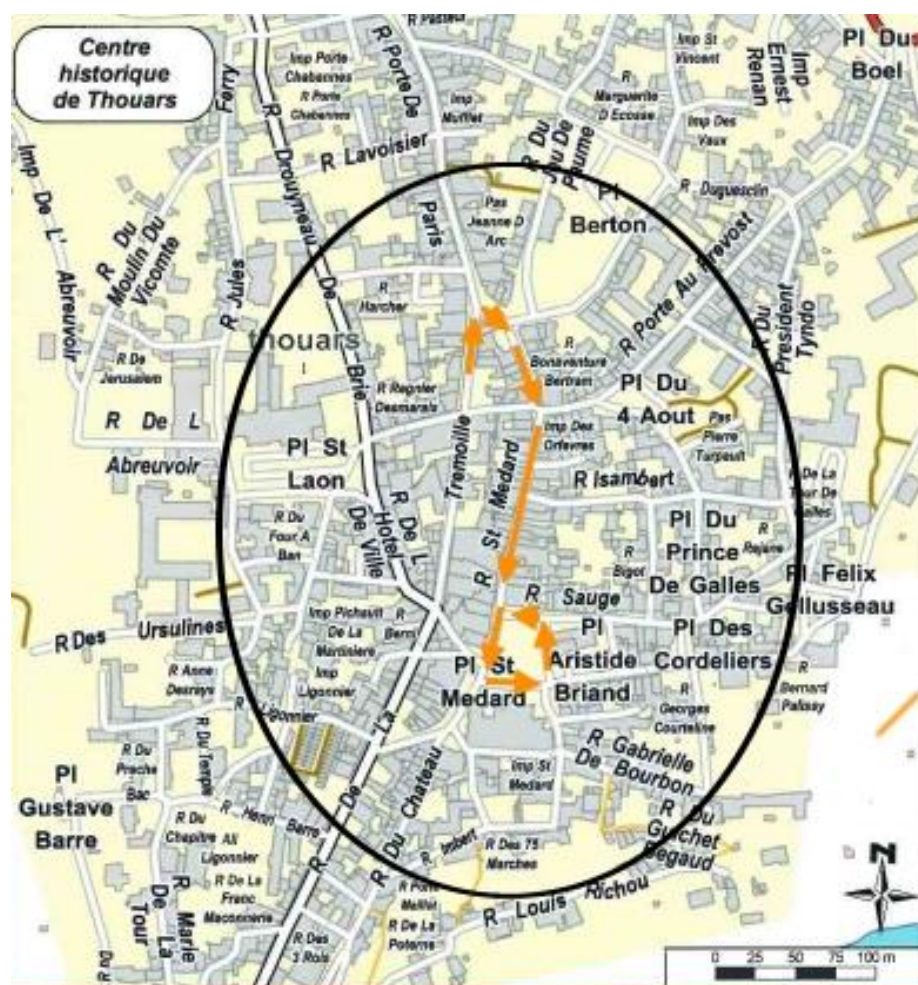
## Contact

Tel : 05 49 68 22 65

Mail : [animation@ville-thouars.fr](mailto:animation@ville-thouars.fr)

## Adresse :

14 place St Laon CS 50183 79103 Thouars  
(Deux-Sèvres)



# THOUARS

## HANDI'OURSE

### 2016

## DES SERVEUSES

## ET

## GARÇONS DE CAFÉ



# Handi'Course des Serveuses et Garçons de café de la Saint-Médard

## Règlement du Jeu

**Article 1 :** le service « Animation » et l'Union des Commerçants, de la Ville de Thouars, organisent le samedi 4 juin 2016 une Handi'Course des Serveuses et Garçons de café dans le centre-ville de Thouars.

### Article 2 : Itinéraire :

Café des Arts  
Rue de la Trémoille  
Rue St Médard  
Place St Médard

Accueil des participants et contrôle d'identité à partir de 14h30.

**Départ du Café des Arts** au 53 rue Saint-Médard : à 15h30 précises.

Le parcours doit se faire en binôme. Une personne en fauteuil **roulant** manuel et une personne qui l'accompagne.

**Règlement :** il sera rappelé juste avant de donner le départ de la course, que le non-respect du règlement entraînera l'élimination de l'équipe.

**La Protection Civile** sera présente pendant toute la durée de la course pour assurer un poste de secours.

### **Arrivée place St Médard**

Remise des prix à 18h

**Article 3 :** cette épreuve est gratuite, ouverte aux adultes et aux mineurs de 13 à 17 ans sous réserve de respecter l'article 11. Chaque participant devra fournir une copie de son attestation d'assurance responsabilité civile. A défaut, il ne pourra pas participer.

**Article 4 :** il sera demandé à l'inscription une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte scolaire... avec photo).

**Article 5 :** La tenue dite « professionnelle » est la seule réglementaire. Les candidats (tes) devront se présenter en tenue « de serveuse ou garçon de café » : veste noire ou tablier ou petit gilet, chemise blanche (chemisier), cravate ou nœud de papillon, pantalon noir ou jupe noire et chaussures de ville. **Les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter un participant dont la tenue serait inadaptée.**

**Article 5 bis :** Il est possible de se présenter « hors-concours » dans une tenue différente, et de participer au challenge de la tenue la plus originale. **Les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter un participant dont la tenue serait inadaptée, ou dangereuse.**

**Article 5 ter :** pour les enfants, les tenues originales à caractère professionnel sont acceptées (tenue de serveuse ou de garçon de café) à l'exception d'une tenue indécente, inadéquate ou dangereuse.

**Article 6 :** le plateau de chaque équipe sera chargé par les organisateurs. Il sera composé d'une bouteille pleine en verre de 33cl et d'un verre à moitié rempli (**matériel fourni par les organisateurs**). Lors des contrôles, des éléments seront ajoutés sur le plateau. **Attention : à l'arrivée tous les éléments remis lors des contrôles devront être sur le plateau. Dans le cas contraire, le candidat se verra attribuer des pénalités (exemple : un objet manquant = une pénalité soit + 15s sur le temps total réalisé).**

**Article 7 :** la bouteille pleine et le verre à moitié rempli devront rester en permanence sur le plateau. La bouteille ne peut être bouchée. En aucun cas les concurrents ne devront tenir le verre ou la bouteille à la main.

- **Toute bouteille ou verre entièrement vide, rétrogradera automatiquement le binôme**
- Au cas où les deux équipes concurrentes arriveraient ex-aequo, elles seront départagées en exécutant une épreuve spécifique.
- Si le binôme, arrivé deuxième, a une bouteille ayant un meilleur remplissage que celle de celui arrivé premier, il sera le vainqueur.
- Pour un verre manquant, cassé, etc... pour une bouteille incomplète, etc... des pénalités seront appliquées au binôme.

**Article 8 :** les décisions prises par les contrôleurs sur le parcours et le Jury seront sans appel.

**Article 9 :** Pour des raisons de sécurité et d'égalité, **il est interdit de venir avec un fauteuil électrique. Le cas échéant le candidat ne sera pas accepté.**

**Article 10 :** sera déclaré vainqueur, le concurrent qui aura accompli le parcours dans le meilleur temps et avec son plateau le plus intact possible. Ces deux conditions doivent être réunies.

**Article 11 :** les binômes doivent être dans une condition physique qui leur permet de participer à l'épreuve, sans risque pour leur santé. En validant le présent règlement, le binôme (ou le représentant légal pour le mineur) atteste sur l'honneur avoir une condition physique lui permettant de faire la course sans danger pour sa santé.

**Article 12 :** l'épreuve se déroulera dans les rues de Thouars. Les concurrents sont informés que la circulation générale sera interrompue le temps de l'épreuve.

**Article 13 :** Les inscriptions seront reçues au secrétariat du service « Animation » de la Ville de Thouars. Le règlement complet du présent jeu pourra être obtenu à titre gratuit par toute personne qui en fera la demande par écrit en indiquant son nom, prénom et adresse à :

Ville de Thouars – Service Animation -14 place St Laon CS 50183  
79103 THOUARS (Deux-Sèvres)  
Tel : 05 49 68 22 65 Fax : 05 49 68 16 09  
Mail : [animation@ville-thouars.fr](mailto:animation@ville-thouars.fr)

**Article 14 :** Inventaire des lots mis en jeu

**De nombreux autres lots à gagner : chèque cadeaux, entrées parc d'animations ...**

**Article 15 :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement la course en raison de tout événement indépendant de leur volonté.

**Article 16 :** le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Thouars, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

Signature  
« Lu et approuvé »  
Pour le mineur, le représentant

## Bulletin de Participation : Handiserveur

Handi'Course des Serveuses et Garçons de café  
De la Saint-Médard à Thouars

Samedi 4 juin 2016 à 15h30

Clôture des inscriptions le 20 mai 2016  
Par courrier :

VILLE DE THOUARS - Service Animation  
14 place St Laon CS 50183 79103 THOUARS

Tel : 05 49 68 22 65 Fax : 05 49 68 16 09

Par e-mail : [animation@ville-thouars.fr](mailto:animation@ville-thouars.fr)

Nom et Prénom : .....

Représentant légal (pour les mineurs) : .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Je m'inscris dans la catégorie suivante :

Hommes  Femmes  Ados (13-17 ans)

**Bulletin d'inscription à retourner accompagné du règlement général  
ci-joint, daté et signé.**

**AVANT LE VENDREDI 20 MAI 2016 à :**

**VILLE DE THOUARS – Service Animation – 14 place St Laon CS 50183**

**79103 Thouars (Deux-Sèvres)**

**Ou [animation@ville-thouars.fr](mailto:animation@ville-thouars.fr)**

Cadre réservé à l'organisation : .....

Course N° : .....

Numéro d'inscription du candidat : .....

.....